



FAMILLE DES CHEVALIERS D'ARC DE L'ESSONNE

Prix de la Famille des Chevaliers d'Arc de l'Essonne
Pour la découverte du Beursault 2019 (ouvert)

MANDAT

Mise de 3 € par tireur et par Jeu d'arc

15 haltes dont 5 haltes d'essai et 10 haltes comptées sur cible Beursault

Tir à 50 mètres - Tireurs confirmés (de Cadet à S3)

Tir à 30 mètres – Benjamins, minimes et débutants (*) (sauf arc à poulies pour les adultes)

PRIX INDIVIDUELS

Le classement est effectué en nombre d'Honneur – Chapelets – Points

Récompense au meilleur score en scratch par catégorie d'arc (CO/CL/AD/BB (***) sexe (F/H) et distance

Chaque archers recevra un diplôme pour sa participation au Prix de la famille

REGLEMENT :

Les 5 premières haltes : sont des flèches d'essai pour se familiariser avec les règles du jeu de Beursault, le comptage des points, les termes traditionnels utilisés... (soit 10 flèches en aller et retour)

Chaque tireur ne tire qu'une seule flèche dans un sens puis une seule dans l'autre sens ; il peut s'inscrire dans toutes les Compagnies de tir à l'arc de l'Essonne ouvertes, sans limitation, il devra payer la mise indiquée ci-dessus à chaque participation. Les tireurs débutants pourront tirer à 30 m et/ou à 50 m (**)

Le nombre de tireurs est limité à 5 archers par peloton pour des raisons de sécurité et de durée des tirs ; le mixage des Compagnies dans les pelotons est possible. Les Compagnies de l'Essonne ayant chacune deux jeux, si vous êtes moins de 5 ou moins de 10 tireurs, n'hésitez à vous inscrire, d'autres Compagnies peuvent être intéressées pour compléter les pelotons pour la date choisie.

Les inscriptions sont effectuées par téléphone ou par mail directement auprès des Compagnies organisatrices au minimum 2 semaines avant la date souhaitée ; en outre, un calendrier avec des dates fixes peut être proposé par ces dernières. Le règlement des mises se fait sur place.

Pour le Classement : le meilleur des résultats sur l'ensemble des tirs que l'archer aura effectué sera pris en compte pour les résultats. Le Prix de la Famille est ouvert à tous, mais seuls les Archers de l'Essonne participent au classement et aux récompenses.

La remise des prix (et des diplômes) sera effectuée lors du tir de l'Abat l'Oiseau de l'Essonne l'année qui suit la fin de la période des tirs (exemple tirs en 2019 résultats en juin 2020). Les résultats seront envoyés en même temps que l'invitation pour cette manifestation traditionnelle ; si le premier de chaque catégorie n'est pas présent ou représenté, le prix sera donné au premier présent suivant dans la liste

(*) Est considéré comme débutant tout archer n'ayant jamais tiré en compétition « extérieur », notamment à 50 mètres.

(**) des cas particuliers restent possibles ; ex : tireurs de + de 80 ans, c'est le Capitaine qui fera la demande

(***) AD = arc non démontable et tapis pour la flèche / BB = tous les autres arcs sans aide à la visée